



Ordre du jour du Conseil communal du 05 octobre 2015

SEANCE PUBLIQUE

1. APPROBATION

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2015.

2. INFORMATION

- Bilan des vacances vivantes 2015.
- Comptes annuels 2014 de la Ville - Approbation par la tutelle.
- Service Public Fédéral Intérieur – Tutelle de Police/Finances – Contribution financière 2015 à la Zone de police de la Haute Senne – Approbation.
- Révision statut pécuniaire des grades légaux de la Ville – Approbation.
- Transfert des techniciennes de surface.

3. FINANCES

3.1 Marché de fournitures :

- Achat de pneus.
- Achat de matériaux de voirie.
- Achat de mobilier urbain – Canisites.
- Achat de matériel de reprographie.
- Achat d'outillage et réparation des dégâts suite au vol au service travaux - Urgence – Ratification.

3.2 Marché public de travaux :

- Aménagement de deux logements de transit.

3.3 Coût vérité 2016.

3.4 Règlement taxes immondices 2016.

3.5 Règlement taxe sur la force motrice -révision

3.6 Budgets des Fabriques d'église 2016.

4. DIVERS

4.1 Charte de la ruralité.

4.2 Église de Thieu : mise à disposition pour l'installation d'une station de télécommunication mobile électronique.

4.3 Plan d'investissements 2013 -2016 : modification du programme.

4.4 Règlement complémentaire sur le roulage – rue Léon Roland, rue des Combattants, priorité donnée à l'axe formé par les rues de Combattants, F. Onckelet, de la Station et Albert 1^{er}.

4.5 Création d'une voirie entre la rue du Château Saint Pierre et la rue Roland à Thieu.

HUIS CLOS

5. PERSONNEL COMMUNAL

- Mise en disponibilité de deux agents communaux

6. ENSEIGNEMENT

- 6.1 Frais de déplacement de la directrice – 2015-2016.
- 6.2 Désignation à titre temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 3 P d'encadrement différencié à l'implantation de Thieu, pour 2015-2016.
- 6.3 Réaffectation d'une maîtresse spéciale d'éducation physique à raison de 2 P au 01.09.15.
- 6.4 Désignation d'une institutrice primaire à titre intérimaire en remplacement de la titulaire en congé de maternité depuis le 01.09.15.
- 6.5 Réaffectation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant pour toute l'année scolaire 2015-2016.
- 6.6 Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire du 01.09.15 jusqu'au retour de la titulaire, en congé de maladie.
- 6.7 Désignation d'une institutrice primaire à titre intérimaire en remplacement de la titulaire en congé de maternité depuis le 01.09.15.
- 6.8 Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire du 01.09.15 au 30.09.15.
- 6.9 Réaffectation d'une institutrice primaire à raison de 6 P au 01.09.15 + désignation à titre temporaire à raison de 6 P + 4 P « école numérique » + désignation à titre temporaire à raison de 2 P ainsi que la prise en charge de ces 2 P par le PO.
- 6.10 Ratification désignation maîtresse spéciale de néerlandais pour toute l'année 2015-2016 - cours facultatif.

Par le collègue,

Le Directeur Général,

Le Député- Bourgmestre,

F. Petre

B. Friart